

**Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (« OCRCVM ») – Proposition de règle relative à la planification financière**

L'Autorité des marchés financiers a publié, dans son bulletin du 8 août 2008, le projet d'implantation d'une nouvelle règle, déposé par l'OCRCVM, relative à la planification financière. Cette nouvelle règle vise à établir un cadre réglementaire élémentaire pour la fourniture et la supervision des services de planification financière

Veillez prendre note que la date limite pour soumettre des commentaires sur ce projet a été reportée au 8 octobre 2008.

**Commentaires**

Les personnes intéressées à soumettre des commentaires doivent en transmettre une copie, au plus tard le 8 octobre 2008, à :

M<sup>e</sup> Anne-Marie Beaudoin  
Secrétaire de l'Autorité  
Autorité des marchés financiers  
800, square Victoria, 22<sup>e</sup> étage  
C.P. 246, tour de la Bourse  
Montréal (Québec) H4Z 1G3  
Télécopieur : 514.864.6381  
Courrier électronique : [consultation-en-cours@lautorite.qc.ca](mailto:consultation-en-cours@lautorite.qc.ca)

**Information complémentaire**

Pour de plus amples renseignements, on peut s'adresser à :

Rachel Cyr  
Analyste  
Direction de la supervision des OAR  
Autorité des marchés financiers  
Téléphone : 514.395.0337, poste 4367  
Numéro sans frais : 1.877.525.0337, poste 4367  
Télécopieur : 514.873.7455  
Courrier électronique : [rachel.cyr@lautorite.qc.ca](mailto:rachel.cyr@lautorite.qc.ca)